



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2022/0130/151 du 12 avril 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

**à la société Société Nationale des Chemins de fer Luxembourgeois la prolongation du délai de mise en exploitation d'un parking couvert ouvert de 1.564 emplacements pour véhicules à Rodange, au lieu-dit « Im Grossen Brill », numéro cadastral 1158/4685.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 21 avril au 31 mai 2022 inclus).**

Pétange, le 19 avril 2022  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,